

Comité social territorial DEVE

22 juin 2023

Compte rendu CFTC

Le **Comité technique (CT) de la DEVE** s'est réuni en présentiel salle Phénix jeudi **22 juin 2023** sous la présidence de Christophe NAJDOVSKI, adjoint à la Maire, en charge de la végétalisation de l'espace public, des espaces verts, de la biodiversité et de la condition animale.

La **CFTC** a tenu à faire une [déclaration préalable](#) pour alerter une nouvelle fois sur les sous-effectifs trop importants qui s'observent dans de très nombreux secteurs.

À l'ordre du jour de ce Comité technique :

5 points soumis pour avis :

- Approbation du PV du CST du 12 avril 2023 (avis favorable unanime)
- Plan de formation 2023
- Bilan social 2022 de la DEVE
- Rattachement de la mission informatique et numérique au SPL
- Création d'un atelier à la division 17 du SEJ

1 point soumis pour information :

- Bilan de la formation 2022

BILAN DE LA FORMATION 2022 (POINT POUR INFORMATION)

Le second point concernait le bilan de la formation 2022 qui est le constat des formations menées durant l'année. Il est toujours à déplorer le taux d'absentéisme qui avoisine les 17% quel que soit la catégorie professionnelle. Le manque de personnel (postes vacants) doit contribuer très largement aux absences des agents.

PLAN DE FORMATION 2023 (POINT POUR AVIS)

Vote **POUR** de la **CFTC**

Le plan de formation 2023 a été voté favorablement par la **CFTC** même certaines formations risquent de ne pas avoir lieu par manque de candidats suffisants.

BILAN SOCIAL 2022 (POINT POUR AVIS)

Vote **CONTRE** de la **CFTC**

Le point 3 concernait le bilan social de la DEVE dans sa nouvelle présentation. La **CFTC** a félicité le service du SRH pour ce gros travail de synthèse et des documents complémentaires fournis suite à notre demande. Le nombre de postes vacants en augmentation, l'insécurité que rencontrent certains agents de terrain, le manque de moyens humains ont fait que notre organisation s'est prononcée contre ce bilan qui, si vous prenez le temps de le lire, vous informera des problèmes rencontrés dans les différents services. La **CFTC** a, par ailleurs, demandé de récompenser des agents méritants en créant des postes discriminés de chefs d'exploitation dans certains services de la DEVE compte tenu du nombre de postes qui resteront encore vacants très longtemps du fait du manque d'attractivité pour la ville de Paris.

RATTACHEMENT DE LA MISSION INFORMATIQUE ET NUMERIQUE AU SPL (POINT POUR AVIS)

Vote **CONTRE** de la **CFTC**

Le point 4 concernait le rattachement de la mission informatique et numérique au SPL. Pour la **CFTC**, l'argumentation de Madame la Directrice de dire que son Directeur adjoint ne pouvait plus assurer le suivi de ces 5 agents faute de temps ne nous a pas convaincu.

CREATION D'UN ATELIER A LA DIVISION 17 DU SEJ (POINT POUR AVIS)

Vote **POUR** de la **CFTC**

Pour le point 5, les organisations syndicales devaient donner un avis pour la création d'un nouvel atelier à la division 17 du SEJ. La **CFTC** a voté pour cette initiative car cela permettra à terme d'avoir des locaux rénovés et limitera aussi les déplacements des agents entre les locaux sociaux et les jardins dont ils ont l'entretien.

QUESTIONS DIVERSES

Enfin, la **CFTC**, avait sollicité le service du SRH en son temps pour l'attribution de l'IFI (Indemnité Forfaitaire d'Itinérance) à certains personnels de la DEVE. Voici la réponse encourageante qui a été donné en instance :

« La DRH a défini le cadre suivant pour le versement à venir de l'indemnité forfaitaire d'itinérance : - Elle concerne des agents se déplaçant quotidiennement sans recours aux véhicules de service ou de fonctions, à l'exclusion des responsables d'équipes. - Elle ne concerne pas les agents exerçant par nature leurs missions sur l'espace public, ni les équipes volantes. Aucun agent de la DEVE ne perçoit cette indemnité, d'un montant de 17,5€ par mois, à ce jour mais la DEVE a proposé à la DRH qu'environ 150 agents répondant aux critères évoqués puissent en bénéficier. Les agents éligibles pourraient potentiellement être certains chargés d'études ou de travaux du STVA, des assistants de prévention du BPRP, des surveillants de travaux du SPA, des photographes du SCA, des relais eau ou des responsables de la végétalisation de l'espace public au SEJ, des chargés de projets ou du suivi de travaux au SEJ, des agents des ateliers d'arrosage, les chargés de suivi de projets ou de travaux à l'AEU ou encore des référents biodiversité ou animal en ville à l'AEU.»

Le SRH nous a précisé que ce point « devrait » être discuté en CST Central en octobre prochain.

À suivre...

La CFTC à vos côtés !

Pour vous défendre et vous informer

ANNEXES

- [Ordre du jour CST DEVE 22 juin 2023](#)
- [Point 1 PV CST 12.04.2023 CST DEVE juin 2023](#)
- [Point 2.1 Bilan formation 2022 CST DEVE juin 2023](#)
- [Point 2.1 Erratum Bilan formation 2022 CST DEVE juin 2023](#)
- [Point 2.2 Plan formation 2023 CST DEVE juin 2023](#)
- [Point 3 Bilan social DEVE CST DEVE juin 2023](#)
- [Point 4 Arrêté structure DEVE CST DEVE juin 2023](#)
- [Point 4 Transfert MIN SPL CST DEVE juin 2023](#)
- [Point 5 projet organisation ateliers SEJ 17 CST DEVE juin 2023](#)